



Assemblée générale

Distr.
LIMITEE

A/SPC/43/L.6
31 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
Point 78 de l'ordre du jour

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS

Argentine, Canada, Egypte, Japon, Nigéria et République
démocratique allemande* : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 1874 (S-IV) du 27 juin 1963, 2006 (XIX) du 18 février 1965, 2053 A (XX) du 15 décembre 1965, 2249 (S-V) du 23 mai 1967, 2308 (XXII) du 13 décembre 1967, 2451 (XXIII) du 19 décembre 1968, 2670 (XXV) du 8 décembre 1970, 2835 (XXVI) du 17 décembre 1971, 2965 (XXVII) du 13 décembre 1972, 3091 (XXVIII) du 7 décembre 1973, 3239 (XXIX) du 29 novembre 1974, 3457 (XXX) du 10 décembre 1975, 31/105 du 15 décembre 1976, 32/106 du 15 décembre 1977, 33/114 du 18 décembre 1978, 34/53 du 23 novembre 1979, 35/121 du 11 décembre 1980, 36/37 du 18 novembre 1981, 37/93 du 10 décembre 1982, 38/81 du 15 décembre 1983, 39/97 du 14 décembre 1984, 40/163 du 16 décembre 1985, 41/67 du 3 décembre 1986 et 42/161 du 8 décembre 1987,

Accueillant avec une profonde satisfaction l'octroi du prix Nobel de la paix pour 1988 aux forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies,

Notant avec satisfaction que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a repris ses travaux,

Convaincue que les opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies constituent un élément essentiel de l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

* Membres du Bureau du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Considérant que les activités croissantes de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix exigent davantage de ressources humaines, financières et matérielles pour l'Organisation,

Consciente de la situation financière extrêmement difficile des forces de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de la lourde charge supportée par les Etats qui fournissent des troupes, en particulier les pays en développement,

Soulignant que l'atmosphère politique actuelle est de nature à aider le Comité à progresser dans ses travaux,

Considérant que des échanges de vues constructifs sur divers aspects pratiques des opérations de maintien de la paix peuvent positivement contribuer au déroulement sans heurt et efficace de ces opérations,

Ayant examiné le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix,

1. Prend note du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix 1/;
2. Prie instamment le Comité spécial, conformément à son mandat, de poursuivre ses efforts en vue de réaliser une étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, afin de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, en tenant compte de la situation financière difficile des opérations de maintien de la paix et de la nécessité d'obtenir une rentabilité maximale;
3. Invite les Etats Membres à présenter au Secrétaire général, pour le 1er mars 1989, des observations et suggestions sur les opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, en accordant une importance particulière aux propositions pratiques visant à rendre ces opérations plus efficaces;
4. Prie le Secrétaire général d'établir une compilation des observations et suggestions susmentionnées dans le cadre des ressources existantes et de la soumettre au Comité spécial au cours de sa session de 1989;
5. Prie le Comité spécial des opérations de maintien de la paix de lui présenter, à sa quarante-quatrième session, un rapport sur ses travaux;
6. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-quatrième session la question intitulée "Etude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects".
